

Département des Hautes-Alpes
COMMUNE DE LA PIARRE
Compte rendu de la séance du 13 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 mai, le Conseil Municipal de la commune de La Piarre dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Magali PRUNSTER, à la mairie de La Piarre.

Secrétaire de la séance : Nadine Depeyre

Membres présents : Madame Nadine DEPEYRE, Monsieur ODDOU Eric, Madame Magali PRUNSTER, Madame Frédérique XAVIER

Membres représentés : Monsieur François DEPEYRE par Monsieur Eric ODDOU

Invités :

Membres en exercice : 5

Ordre du jour :

- Questions du public
- Validation du compte-rendu de la dernière séance
- Attribution des subventions aux associations
- Adhésions 2022
- Point financier
- Projet de cession de parcelle au département
- Demande de subvention pour acquisition défibrillateur
- Révision de loyer appartement communal
- Point sur les projets et travaux en cours
- Point urbanisme et occupation du domaine public
- Prochaines réunions
- Questions diverses

La maire ouvre la séance à 20h03 et remercie les personnes présentes. Elle nous informe de l'absence de François conseiller, malade, qui a donné sa procuration à Eric conseiller.

Désignation du secrétaire de séance : Nadine 2ème adjointe se propose.

3 personnes présentes dans le public

Questions du public:

- Interrogations sur les travaux concernant la fibre. Magali, maire répond qu'elle n'a pas plus de nouvelles pour l'instant, que les travaux devaient être poursuivis à l'automne mais qu'elle n'a pas de nouvelles récentes. Orange n'est plus en charge du réseau téléphonique car le marché n'a pas été renouvelé. Elle dit que la mairie va relancer par l'intermédiaire de Mr Tenoux mais incite les administrés à se renseigner aussi par eux mêmes pour faire plus de poids peut-être.
- Demande de possibilité d'écourter les comptes rendus: il vaudrait mieux synthétiser car pour quelques personnes c'est trop long et trop détaillé.
Magali, maire précise qu'elle n'est pas d'accord mais ce n'est que son avis pour écourter les comptes rendus, qu'un CR succinct avec les votes est affiché à la mairie et que chacun est libre de lire ou pas le compte rendu détaillé.
Frédérique, 1ère adjointe dit qu'effectivement c'est un choix délibéré de la municipalité de détailler pour que chacun soit informé comme s'il était présent aux réunions. Même si cela est très long pour la rédaction, on assume car cela fait partie de la démocratie.

Nadine, 2ème adjointe dit qu'elle a du mal pour sa part à synthétiser et même si c'est un travail conséquent, elle ne saurait pas ce qui doit être écrit ou pas selon sa propre appréciation!

- Pourquoi parler des enfants d'Eric (cela fait partie de sa vie privée)? Pourquoi citer par leur prénom Eric ou François alors que l'on dit "la maire", La 1ère adjointe, la 2ème adjointe sans précision des prénoms. Soit tous les prénoms doivent figurer, soit les fonctions.

Magali précise que si l'on écrit "le conseiller " comme cela est suggéré pour parler d'Eric ou de François, il faudrait de toute façon citer leur prénom pour savoir de qui il s'agit.

Nadine, 2ème adjointe précise que cela n'est absolument pas pour dévaloriser les personnes concernées et qu'il a été reproché dans des comptes rendus antérieurs de mettre les prénoms plutôt que la fonction!!

- Parler des enfants d'Eric n'est pas bien.

Magali, maire dit ne pas avoir à revenir sur ce sujet et que l'on ne va pas refaire "le match" à chaque fois, Frédérique 1ère adjointe explique que le conseil a déjà beaucoup débattu à ce sujet, Nadine 2ème adjointe précise que c'est pour expliquer en toute cohérence que le conseil prend l'avis de tous les conseillers et prend en compte les impératifs familiaux ou autres de chacun des élus pour les réunions à prévoir, et que ce n'est pas dans un but de nuire à quiconque.

- "Eric prend la parole" donne l'impression que seulement Eric, conseiller, participe au conseil!!

Eric, conseiller explique que cela dépend de la vision de chacun à la lecture du compte rendu

- Lecture par Sarah d'une lettre anonyme qu'elle a trouvée dans sa boîte aux lettres avec son courrier. (lettre disponible en mairie) :
 - Une faute d'orthographe est soulignée dans le précédent compte rendu.
 - Pourquoi s'acharner sur Eric cité sans arrêt ? Pourquoi ne pas citer le prénom de la 1ère adjointe?
 - Qui est la 2ème adjointe ?
 - les ordures ménagères passent trop souvent.

La municipalité s'étonne de cette lettre anonyme apportée par Sarah et Nadine, 2ème adjointe pense que la personne savait que Sarah allait être présente ce soir au conseil. Elle précise que cela doit être quelqu'un qui ne nous connaît pas trop bien pour s'interroger sur "qui est la 2ème adjointe ?

Magali, maire, dit qu'il faut s'adresser à la Com Com. au sujet des ordures ménagères

Nous constatons qu'il y a des mystères à La Pierre ! Nous récupérons ce courrier puisque personne ne s'y oppose.

Validation du projet de compte rendu du 1er avril rédigé par Frédérique, 1ère adjointe.

Eric, conseiller précise à ce sujet qu'il avait demandé également de synthétiser les CR et pour exemple il cite les CR dans certaines communes alentour: Aspremont, Valdrôme et Montbrand (4 pages maximum.)

Cela veut-il dire que ces communes ne sont pas transparentes et démocratiques? Frédérique, 1ère adjointe, répond que chaque commune fonctionne bien comme elle le veut pour la rédaction. Eric, conseiller précise qu'il tient à le dire ne faisant pas partie de la municipalité qui décide de ne pas synthétiser les CR.

Magali, maire et Nadine 2ème adjointe expliquent que le CR est rédigé selon les choix de chacun et de la teneur qu'il ou elle veut donner au compte rendu et que si Eric ou François conseillers, font le choix de faire un compte rendu succinct ou pas, ils le peuvent.

Eric trouve que cela n'est pas grave si on cite uniquement les fonctions et pas les prénoms.

Vote pour la validation du CR: 2 contre 3 pour

Attributions subventions aux associations présenté par la 1ère adjointe Frédérique

Enveloppe globale votée au budget 4500.00€

2 types d'adhésions, **obligatoires** et facultatives :

FSL: fonds solidarité pour le logement: 0.40€/hab= 38€

CAUE : urbanisme 100€ nouveau pour 2022

AMRF association maires ruraux de France : 75€

AMF: association maires de France: 132 € déjà fait

CDRP : 55€ comité départemental randonnée pédestre nouveau pour 2022

ADIL: organisme 50€ nouveau pour 2022

AGEDI : logiciel mairie: environ 400€

1000€ au total ok pour tous

Parc des Baronnies : 71€ déjà fait

Subventions associations : rayonnement local ou national, international

demandes reçues: les restos du coeur, association du souvenir français, secours populaire français, ligue contre le cancer, association française contre la sclérose en plaques

L'an passé le choix s'est porté pour les asso locales, et l'on propose de renouveler:

Nous décidons d'attribuer des subventions aux associations locales qui en font la demande sous réserve qu'elles nous fournissent leurs bilans et justificatifs

ADMR Serres(200€)- Au fil du temps(SSIAD)(200€)- ACCA (1000€) - Union sportive de Veynes (200€)- Coop scolaire de l'école primaire(200€) - MJC (300€)- FSE foyer socio éducatif collège de Serres(200€)- Comité des fêtes (1000€)- Amicale sapeurs pompiers(200€) Jardins des ophéliades (200€)

Enveloppe prévue au budget pour 2022 : 4500€

L'enveloppe votée n'est pas forcément à répartir en totalité selon Magali Maire, car certains nous réclament par courrier d' 1 ligne des subventions sans donner leurs comptes. Elle rappelle qu'il s'agit d'argent public qui sert à financer des associations qui en ont réellement besoin et non pas pour rajouter plus d'argent à des associations non nécessaires. Il vaut mieux garder l'argent pour le village et ses habitants.

Sommes gardées pour situations d'urgences diverses: 1000€ de côté.

3500€ restent à répartir ainsi : 7 associations à 200€= 1400€ et 300€ pour MJC à rayonnement plus large et 1000€ à chacune des 2 asso villageoises : comité des Fêtes et ACCA.

Magali Maire, précise que l'an passé la mairie avait accordé de manière exceptionnelle une subvention de 1000 € à l'ACCA pour son projet d'achat de terrain et installation à côté de la station d'épuration. Pour elle, cela ne veut pas forcément dire que celle-ci sera reconduite chaque année et elle précise que pour elle le comité des fêtes a un rayonnement plus large au niveau de la population que l'ACCA. Fred, 1ère adjointe précise qu'au vu des différentes actions pour la commune par l'ACCA au niveau de la remise en état des chemins et de leur projet de construction, cela peut justifier le renouvellement du même montant.

Nadine, 2ème adjointe pense que comme l'an dernier il est mieux de donner la même somme aux deux associations villageoises.

L'idée est de voter un montant de principe pour chaque asso sous réserve que l'on ait reçu tous les comptes.

Vote 5 pour

Eric, conseiller, s'interroge sur les travaux faits sur la route du relais sur la partie communale. Magali, maire, précise que c'est l'ONF. Il s'étonne que l'ONF intervienne et Magali, maire, rappelle que cela a été voté l'an dernier et que l'ACCA a félicité pour le travail fait.

Point financier: Magali, maire

- Dotation supplémentaire de l'état de 11 515 € (DSR dotation solidarité rurale cible) attribuée par classement au 10 000 1ères communes de France de moins de 10 000 hab. les plus défavorisées parmi celles éligibles à une autre DSR (chef lieu de canton de -10 000 hab ou - **10 000 hab. dont le potentiel financier/hab est inf. au double du potentiel moyen/hab). 6000€ annuel en principe par an.**
- Le remboursement de cotisations retraite CNRACL par Magali, maire est à prévoir : 4500 € de recettes en plus qui compenseront les dépenses budgétées (remboursement CCSB par Magali, maire à déduire sur son indemnité durant 1an 1/2) contrairement à ce qui avait été prévu au départ car le comptable avait dit que la commune devait régler ces cotisations à la comcom.
- Subvention adressage 50% (3807.05€) au lieu de 70% (5 330 €) demandée : reste à charge selon devis de départ : 3 800 € au lieu de 2300 € (- 1500 €)
- info sur le coût des sorties scolaires natation (80€/enfant en plus) à rajouter dans les charges de fonctionnement des écoles (cette année 1239.51 €/enfant soit 10 536€ pour 8.5 enfants (garde alternée) pour l'année 2020/2021. La natation est obligatoire faisant partie du programme scolaire et donc à inclure dans les charges.
- Impayés (facture d'eau et loyers) : Factures d'eau non reçues (8 retards de paiement) / échéancier en cours / retard de loyer depuis octobre 2021 (la personne ne nous a pas fait part de ses soucis financiers, la personne a été orientée vers la Maison des solidarités de Veynes pour se renseigner sur les aides possibles - Attribution d'aide possible (secours exceptionnel) par les communes - se renseigner pour la suite à donner car d'autres cas peuvent se présenter. Ne pas hésiter à faire connaître ses soucis (dernière procédure avant Huissier)
- Passage en M57 (nouvelle nomenclature comptable) ne concerne que le budget général, obligatoire pour tous au 1er janvier 2024, et cela coïncide avec la fermeture du Trésor Public de Larnage aussi - Il faudra voir le paramétrage Agedi - **Cette nouvelle nomenclature comptable sera à délibérer prochainement après retour AGEDI**
Se renseigner sur le coût éventuel pour l'aide à prévoir pour le nouveau logiciel.

6/Projet de cession de parcelle au département (Magali, maire)

Un rappel du contexte est fait en précisant que le chemin menant au relais avait été créé par le département. Le remembrement du village qui s'est fait ensuite a acté que la commune en était propriétaire mais le règlement des travaux du chemin a été fait par le Département. Le département a contacté la Mairie en disant qu'un bornage était à prévoir pour vérifier les limites et les conditions d'accès (coupes de bois et terrains communaux).

Un bail TDF (antenne télé) est en cours avec SFR jusqu'à fin 2023 (1€/an). Proposition de renégociation par les services du département mais impossible car pylône en zone blanche d'où prix dérisoire d'un euro. Une sensibilisation au démarchage "toxique" et une proposition d'accompagnement et de rachat de l'emprise de la parcelle et du pylône SFR sur la parcelle communale (l'autre pylône est sur la parcelle du CD) nous a été faite avec reprise du bail existant. Proposition de rachat pour 2000 € :

"Un géomètre mandaté par le Département pourrait déterminer la superficie qu'il serait nécessaire de détacher de la parcelle principale afin de former un tènement cohérent entre les deux sites présents.

Cette surface à détacher devrait être de l'ordre de 140 à 150 m². La valeur de ce foncier pourrait être estimée à 2 000 €."

Des réserves émises par la commune ont été soulevées quant au risque de voir d'autres antennes implantées sans que l'on puisse s'y opposer.

"En termes de couverture mobile (1 seul site zone blanche pour une très faible population) il n'y a **pas de risque objectif qu'il y ait de nouveaux sites à l'initiative des opérateurs**. Leur calcul économique est vite fait (couvre une très faible population). La densification sur cette zone n'est pas une nécessité ni un objectif pour les opérateurs.

Par ailleurs, dans son rôle d'aménageur le Département ne cherche pas à multiplier mais à optimiser et mutualiser sur les sites déjà existants. Seul un site comme celui que le Département a proposé à l'Etat dans le cadre du new Deal en 4G fixe (pour couvrir un hameau au-dessus du village à la demande de la commune) mais pas accepté à ce jour dans le programme national, pourrait être proposé à l'avenir mais **dans ce cas le Département envisage d'associer la Commune à l'implantation du site.**

Le Département n'est pas opposé à ce qu'une clause associant la Commune aux futurs aménagements puisse être envisagée sur la parcelle cédée et intégrée dans l'acte."

Eric, conseiller, trouve qu'il faut plutôt encourager le département pour cet achat et ne pas leur mettre je cite "les bâtons dans les roues" car il ne se fait pas n'importe quoi au département.

Proposition d'accord de principe par délibération. **5 voix pour**

7/Demande de subvention pour acquisition défibrillateur (Nadine 2ème adjointe)

Obligatoire depuis le 1er janvier 2022 pour toutes les communes.

2 devis ont été demandés : 1 901.70 € TTC (1584.75€) / 1719.60 € TTC (1433 €) avec maintenance annuelle en supplément 134.40 € TTC / 137.70 €

Il est possible de demander des subventions auprès de la région ou de la préfecture :

- 20 à 30% de DETR (avant le 31/12) - pour compléter si la région ne nous donne pas les 70%
- 70% de la région au titre de la nouvelle politique d'aide aux territoires (nos communes d'abord" (communes de moins de 1500 hab.) et subvention max 15 000 € - **Le dépôt du dossier doit se faire avant le 31/05 :**

Dossier région = 1584.75*70% = 1109.32 € - reste à charge 475.42 € HT.

Nous débattons sur le fait que d'autres travaux plus coûteux qu'un défibrillateur pourraient être aussi subventionnables par la Région, mais nous n'avons droit qu'à 2 dépôts de dossier par an. De plus, la date butoir du 31/5 et l'obligation de détenir un défibrillateur communal depuis cette année, impose une décision rapide.

Nous ferons une demande complémentaire DETR au cas où la subvention allouée soit inférieure à 70%, et nous verrons au printemps prochain pour subventionner d'autres travaux.

Délibération pour dépôt dossier 70% auprès de la région avant le 31/05 avec la démarche à faire en ligne pour année d'attribution 2022.

Vote: 5 voix pour

8/Révision de loyer appartement communal (Nadine, 2ème adjointe)

Proposition de relocation appartement au dessus gîte : après travaux nécessaires, le loyer envisagé au 1er juillet passerait de 420 € actuellement à 475 € (diagnostic de performances énergétiques obligatoire à faire)

Il faudra faire enlever l'essaim dans la cheminée par une entreprise de Sisteron Nuisalpes (150 € environ) contactée car les pompiers vu que l'essaim est installé depuis plusieurs années ne peuvent intervenir. La destruction s'impose malheureusement car l'essaim est irrécupérable dans le conduit. (intervention possible la semaine prochaine normalement). Il faudra faire ramoner ensuite et un tubage de la cheminée sera fait pour installer un poêle à bois. Idée proposée par François en réunion de travail de mettre un insert d'occasion au lieu d'un poêle à granulés initialement prévu.

Si tout se fait dans les temps, possibilité de louer au 1er/7 prochain avec déjà des demandes.

Vote montant du loyer: 5 pour

9/Point sur les projets et travaux en cours (Magali, maire)

- **nettoyage des réservoirs** : Vu la facture de l'an dernier pour le nettoyage des réservoirs par une entreprise, nous avons proposé aux habitants de le faire avec des élus et l'employé technique.

Une vérification du matériel et choix des dates (le week-end sans Christophe ou en semaine avec lui selon dispo de chacun...Carole, Rémi, Herbert, Jean-Luc et Geoffrey se sont proposés au château.

Magali, maire, ne se sent pas de tout faire seule surtout pour tout vidanger, mais veut bien aider avec les élus et les habitants. Elle dit qu'il faudrait ce soir décider ce que l'on fait et tenir compte de la particularité du réservoir du Château avec le calcaire et on n'est pas à l'abri de se trouver comme l'an dernier avec une vanne défectueuse. Nadine, 2ème adjointe précise aussi avoir déjà donné sa position sur le fait que si une entreprise intervient, elle engage sa responsabilité en cas de problème ce qui est moins facile avec des bénévoles ou des élus car il s'agit d'eau potable, point important, même si c'est bien que les habitants soient volontaires. Elle est d'accord qu'auparavant cela a toujours été fait bénévolement et cela n'a jamais posé de problème. Magali, maire, pense qu'avec un protocole bien précis cela devrait pouvoir se faire, mais il faut se décider rapidement. Le matériel pour nettoyer n'est pas en bon état de marche (pulvérisateur qui fuit, pas de balais etc...)

Le temps presse vu la saison pour effectuer ce nettoyage ou bien reporter le nettoyage à l'automne. L'idée est aussi de demander d'autres devis à d'autres entreprises pour

comparaison et la possibilité aussi de ne pas vidanger entièrement les canalisations comme l'an passé.

Eric précise que cela a toujours été fait avant par les élus même si cela avait été reproché car aucune facture, et qu'il ne faut pas être trop nombreux pour la sécurité comme préconisé par l'ARS (2 personnes suffisent dans le réservoir pour nettoyer)

Eric veut bien s'en occuper avec les habitants en semaine à faire en 2 fois et préconise 6 berlingots de javel pour le réservoir du chef-lieu et 3 à 4 pour le Château. Voir dates avec les habitants qui se sont proposés. Il pense le faire en semaine vers 20h, et verra avec François et les volontaires pour les dates.

- **jardin public** : Il reste à semer le gazon avec les travaux du cabanon et le déplacement du bassin en béton devant la mairie devant le panneau d'affichage (pour dégager la boîte postale et éviter aux véhicules de se garer devant) ainsi que l'achat de mobilier (table pique-nique et bancs éventuels). Les 2 bancs verts seront ramenés devant la mairie pour avoir un point d'assise permanent dehors (suite à une demande pertinente d'habitants) et assortir les bancs en bois du jardin.

Frédérique, 1ère adjointe ajoute que des blocs de pierres assez volumineux ont été enlevés lors du terrassement et mis au pont de Bourrivet en sécurisation. Coût prévu initialement pour les travaux du jardin était de

10 000€ pour 10 300€ dépensés au total dont 7000€ de subvention acquise.

- **adressage** : Les retours des questionnaires ont été affinés : 110 logements (dont 4 en mauvais état sans commande de plaque pour le moment) et 10 bâtiments annexes hors habitations. Le devis effectué était pour 110 numéros donc l'estimation était correcte et le choix des plaques sera à affiner ultérieurement. Le relevé GPS pour numérotation se fera le jeudi 19/05 au matin : **info gazette pour demander de renfermer les chiens**. Une réunion d'adressage sera prévue pour finaliser le choix de plaques et passer la commande et réceptionner d'ici la fin de l'année selon délai de livraison et attribution de la subvention.
- **Projet épicerie** : Une réunion publique a eu lieu le 3 mai qui s'est bien déroulée et mardi 17/5 a lieu l'AG constitutive et l'ouverture pourrait être programmée en juin.
- **Fleurissement du village**: Frédérique, 1ère adjointe propose l'idée d'une commission fleurissement le 23/5 au soir avec après midi participative avec les enfants pour les plantations le samedi 4/6 avec un goûter offert
- **Step**: Frédérique 1ère adjointe a contacté Mr Rapin pour refaire le DCE avec 2 éléments nouveaux (projet d'étude à revoir car trop ancien) à savoir que la parcelle a changé et un réservoir de chasse entre les 2 lits de roseaux sera posé. M.Rapin pense que cela pourrait être démarré à l'automne mais restons prudent car il faut des devis et demander la subvention ce qui impose des délais.
- **Coupe de bois à l'entreprise par Magali, maire** : Tout le bois a été coupé 216 stères réservés à ce jour et possibilité d'en attribuer en supplément pour les personnes qui veulent car nous avons eu des demandes supplémentaires. M.Renesson a estimé à 300 stères de bois coupé, donc possibilité pour la commune d'en proposer plus.

- Travaux Mourière: Débordement assez régulier du torrent lors d'orages qui charrient des alluvions (marnes et graviers) bouchant l'accès au chemin d'exploitation. Visite de M.Pognart de la DDT le 21/4 inspecteur de l'environnement à l'OFB 05 : une simple fiche de renseignement de travaux est à remplir (accord de principe sous 15 jours/ 3 semaines). Pas de demande d'autorisation à faire pour travailler dans le lit du torrent qui est sans eau ni poissons.

Compter 1 à 2 jours de pelle pour baisser le niveau de 50 cm au niveau du chemin et 1 mètre en contrebas et laisser le gravier sur place + bas pour consolider les berges (protection) une **intervention du SMIGIBA** est possible pour planter des saules pour limiter l'érosion. Aucun risque objectif pour le bâtiment et maison situés en face, si cela doit déborder, cela sera plus bas, sauf cas extrêmes. Il préconise de faire évacuer les marnes et graviers par un agriculteur ou entrepreneur du village ayant le matériel adéquat Devis approximatif d' Henri VERGIER (1 journée = 500€) + voir sur place.

Eric, conseiller, trouve que cela ne sert à rien d'enlever le gravier pour le mettre plus bas, qu'il faut travailler bien plus haut contrairement à ce qu'a dit M.Pognart.

La dernière intervention date de presque 20 ans et Eric pense qu'il faut le faire une bonne fois pour toute quand nécessaire alors que M.Pognart préconise d'intervenir tous les 2 ou 3 ans. On n'est pas à l'abri à chaque gros orage d'avoir à recommencer !

- Sécurisation falaises: devis suite aux chutes de blocs/pierres.

Le collet (chute début octobre 2021) : possibilité de grillage plaqué pour englober la marne et retenir les blocs (ancrage dans la roche) : 27 000€ HT /

route des Granges : purge de falaise : 9 000 € HT (1 journée à 2 cordistes) suite **chute de bloc mi-mars** et bloc délogé par l'agent technique (l'entreprise conseillée par l'antenne technique a identifié 3 gros blocs sur la paroi tout en haut à droite à purger en priorité !)

La priorité pour l'entreprise serait de faire le Collet car des habitations sont concernées!! Pour Eric, conseiller il est impossible de tout sécuriser car hors de prix. Il cite dans les gorges un rocher qui est prêt à tomber et rien n'est fait!

Magali dit que la responsabilité de la commune est engagée si accident, et il faut prendre des décisions en connaissance de cause, même si ce n'est qu'un point d'info qu'elle donne sans pour autant dire que les travaux vont se faire pour l'instant.

Nadine, 2ème adjointe précise que M.Palpant viendra faire les travaux du pilier devant le portail du gîte ainsi que la dalle lundi ou mardi prochain.

- Point urbanisme et occupation du domaine public

Suite à différentes demandes et réunions des impôts (CCID) du mois d'avril, Magali, maire, donne quelques informations utiles et pratiques au sujet de l'urbanisme.

Les demandes d'urbanisme doivent être anticipées et **s'appliquent à tous** par souci d'**équité** car plusieurs choses en découlent. Les autorisations ont une **durée de fin et peuvent être prolongées** sur demande et validées par la production d'un arrêté de la DDT05. **La législation évolue, les taxes dues** aussi (TA CD05) et donc selon l'année d'obtention du permis, le coût n'est pas le même. Pour les permis, une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) doit être produite et une déclaration d'achèvement (DAACT) qui permet de faire courir les délais réglementaires. Tout oubli, (volontaire ou pas), conduit à une mauvaise évaluation de la valeur du bien et se traduit par une perte de recettes fiscales pour la commune. La fiscalité permet de financer en partie les différents travaux et aménagements de la commune. Outre cet aspect, à

l'heure actuelle, celui qui dépose un dossier et effectue les démarches réglementaires est en quelque sorte "pénalisé" par rapport à celui qui ne déclare rien.

La commune doit être vigilante sur les délais de début et fin de travaux.

Même en terrain privé, tous travaux non déclarés peuvent avoir des conséquences importantes en présence de réseaux divers (eau / électricité...).

La commune ne maîtrise pas les règles d'urbanisme puisque en RNU mais d'après une réunion avec la CCSB au sujet du SCOT, il est envisageable de prendre conseil auprès du CAUE pour rédiger une charte s'appuyant uniquement sur l'aspect visuel des constructions selon l'article ci dessous :

article **R111-27** [Création Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.](#)

"Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, **sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels** ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales."

Il serait donc possible d'étudier cette possibilité de délibération pour rédiger une charte lors d'un prochain conseil. A l'heure actuelle, il est possible de le faire au cas par cas en tenant compte de l'avis du Maire. Magali, maire, a besoin d'une vision co-construite, ne se sent pas légitime toute seule car cela serait sa seule appréciation personnelle .

Magali, maire, souhaite rappeler que **Toute intervention sur le domaine public doit être autorisée** au préalable par une permission de voirie ce qui permet au passage de remettre à jour les plans des réseaux qui ne le sont pas toujours et de grouper une autre intervention communale si nécessaire. Par exemple comme dernièrement, suite à des travaux aux Aires, P. Muller a repéré une anomalie sur la vidange du dernier réseau d'eau potable des Aires qui ne débouchait sur rien et ne s'écoulait plus! Magali lui a demandé de vérifier vu que les engins étaient là et un coffret France Telecom est posé au bout du tuyau! Un repérage des eaux pluviales a été fait.

11/Prochaines réunions

- Commission de contrôle des listes électorales entre le 19 et le 22/05 . La date est à choisir par Eric pour la préparation de la convocation par la secrétaire.
- Visite Pascale BOYER prévue le 3/6 est avancée au 24/05 16h30 à 18h15 et la visite du sénateur reportée (date inconnue) - **Magali, maire sera absente du 23 au 27/05 si un des conseillers souhaite être présent.**
- Mercredi 25/05 : proposition rencontre paroisse de Veynes (Évêque Xavier MALLE) à 20h
- Pas de permanence mairie la semaine de l'ascension ! jeudi 26/05
- Idée de Magali de proposer une commission numérique/com le samedi 4/06 fin d'aprem pour parler de la communication (site, intramuros, gazette)(Magali)
- Réunion de travail le 24/06 + CM le 8/07

12/Questions diverses

- **élections législatives** (tour de garde) : 5 créneaux de 2h de 8h à 18h (12 et 19 juin)

Eric, conseiller souhaite le créneau de 8h.

- **Parcelles SAFER** : 12 parcelles agricoles en vente pour 93 Ha environ dont 30 Ha sous bail rural principalement au Vissac, au fond des Granges et à la Clavelle (appel à candidature SAFER ouvert jusqu'au 29/05. **La commune pourrait être intéressée par certaines parcelles** attenantes à des terrains communaux pour créer un ensemble cohérent et favoriser l'installation ou le maintien d'agriculteurs mais le délai est un peu court. Certaines terres sont labourables, d'autres boisées...
et touchent des parcelles déjà communales, comme aux Ailes et après le Vissac en dessous des parcelles achetées à Creusot.
des parcelles labourables au Vissac à côté de Philippe Lucchini ainsi que d'autres
Montant autour de 400 à 500€/ha en fonction des parcelles.
- **retour entretien photovoltaïque du 2/05** : Enquête sur existant et projets
- 2 projets photovoltaïque en 2013 (toiture hangar communal 2* 6 panneaux pour 3kw et Eglise 2*12 panneaux pour 6 kw par France energie : non réalisé, car pas sérieux d'après Eric, conseiller. La CCSB travaille en lien avec IT 05 et le SDE 04 pour étude globale sur le territoire (potentiel toiture groupées possible - collectivités prioritaires) horizon 2-3 ans.L'idée est de réfléchir à du photovoltaïque raisonné
- **point réunion gendarmerie du 9/05** : bilan annuel par la lieutenant-colonelle Claire RZETELNY. 3 points importants : ouverture prochaine d'une Maison de protection de la famille à Embrun (opérationnelle au 1er août) / axe de travail sur la consommation de stupéfiants / sécurisation du quotidien & lien avec la population les élus. Travail mutualisé avec Larnage pour patrouille de nuit. Difficultés d'affectation à Serres ou ailleurs dans le 05 et année en sous-effectif (8/11). Projet de brigade itinérante avec renforcement des effectifs actuels (pour Rosans par exemple). Pour les citoyens, possibilité de dépôt de pré-plainte en ligne et 2 applications disponibles (1 pour les élus / 1 pour les habitants)
- Appel à projet action leader cinéma itinérant : idée de faire venir le cinéma dans les villages à intervalles réguliers
- Rappelons que la mairie a une convention avec la SPA suite à un chien qui a été récupéré récemment dans le village.

Aucune question dans le public, fin de la séance du conseil à 22h30